



Agreste Champagne-Ardenne

La filière betteraves en Champagne-Ardenne

La filière betteraves de la région Champagne-Ardenne est actuellement à la croisée des chemins : restructurations sucrières, réforme de l'OCM sucre et des quotas, valorisations non alimentaires et recherche d'une rentabilité optimale. Avec 78 000 hectares, la région se situe au second rang des régions françaises derrière la Picardie. En 2008, le rendement régional à 16 ° de richesse en sucre atteint 91 t/ha pour une production de plus de 7 millions de tonnes. Les planteurs ont su s'adapter à un contexte socio-économique en constante évolution, qui fait de cette filière un atout important pour l'économie agricole de la région.

Un peu d'histoire...

L'histoire de la betterave et du sucre apparaît particulièrement mouvementée. Canne à sucre et betterave ont longtemps été des matières premières concurrentielles. Au 16^{ème} et 17^{ème} siècle, le sucre provenait essentiellement de la canne à sucre. C'est en Allemagne que les premiers hectares de betterave sont plantés, ainsi que la première fabrique de sucre de betterave, en 1796.

En France, les deux premières unités de fabrication de sucre de betteraves sont établies à Chelles et Saint-Ouen en 1806. 2 ans plus tard, la route des Antilles étant fermée suite au blocus continental de l'Angleterre imposé par Napoléon, le sucre de canne disparaît des boutiques. 32 000 hectares de betteraves sont alors mis en culture. A la suite de la chute de l'empire, le sucre de canne fait son retour en

Betteraves et sucre : une contribution majeure à l'économie agricole champardennaise

France. Les cours du sucre de betteraves s'effondrent, entraînant la disparition de la plupart des sucreries. Cependant, en 1836, 20 000 hectares de betteraves sont plantés, grâce à une véritable politique sucrière nationale. En 1860, l'égalité des droits entre sucre de canne et sucre de betteraves est rétablie. En 1870, la France produit 300 000 tonnes de sucre de betteraves, contre 75 000 tonnes 20 ans plus tôt. Le million de tonnes est atteint en 1900, pour une consommation moyenne de 16 kg par habitant et par an. Après le 1^{er} conflit mondial, la production de sucre de betteraves est divisée par 3. Des concentrations d'usines s'opèrent. En 1930, la production nationale atteint à nouveau le million de tonnes de sucre. La filière paiera de nouveau un lourd tribut à la deuxième guerre mondiale. La production française de sucre de betteraves est seulement de 286 000 tonnes

La filière betteraves sucrières en Champagne-Ardenne en 2007

Superficie en betteraves : 87 800 ha
Rendement régional à 16° de teneur en sucre : 94 tonnes/ha
5 300 planteurs
4 sucreries
920 000 tonnes de sucre

en 1944. Les années d'après-guerre sont marquées par le développement de la mécanisation, l'introduction de la chimie pour le désherbage (le démariage manuel employait 70 000 saisonniers), la lutte contre les parasites et surtout la génétique (graines monogermes). Le 1^{er} juillet 1968, dans le cadre du marché commun, est signé le premier règlement sucre, le seul à s'appliquer à un produit fini et non directement à un produit agricole. Il sera suivi le 31 décembre 1974, d'un nouveau règlement relatif à l'attribution et à la modification des quotas de base dans le secteur du sucre.

En 1985, la loi du 11 juillet met un terme au monopole d'Etat en matière d'alcool. En 1989, 25 pompes proposent du super carburant éthanolé. Déjà, en 1996, le gouvernement encourage la filière éthanol et programme l'incorporation obligatoire de composés oxygénés dans les essences, à l'horizon 2000.

Le 24 novembre 2005, le conseil européen des ministres de l'agriculture décide officiellement de réformer l'organisation communautaire de marché du sucre, suite aux négociations de l'organisation mondiale du commerce. L'Europe doit diminuer sa production sucrière de 6 millions de tonnes. Les pouvoirs publics, dans le même temps, annoncent un objectif de plus de 10 millions d'hectolitres d'éthanol en 2008. De même, l'incorporation de 5,75 % de biocarburants en 2008 sera portée à 7 % en 2010 et 10 % pour 2015.

Le règlement sucrier, étalé sur 4 ans, s'est appliqué pour la première fois en 2006. Il s'est traduit par un quota unique et une diminution du prix de la betterave de 38 %, compensée à 60 % par une aide intégrée dans les droits à paiement unique. 5 sucreries ont fermé en France et les planteurs sont indemnisés dans le cas d'un abandon volontaire de leur quota.

Ainsi, productions betteravière et

sucrière, intimement liées, ont subi de nombreuses vicissitudes au cours du temps. Planteurs et industriels ont cependant toujours su s'adapter. C'est notamment le cas en Champagne-Ardenne.

La Champagne-Ardenne : une grande région betteravière

La Champagne-Ardenne est la plus jeune des régions betteravières. En effet, l'essentiel des surfaces est situé en Champagne Crayeuse, dont le défrichage s'est déroulé dans les années 1950. Cette région, marquée par son substrat crayeux, possède des sols superficiels, de couleur très claire, riches en gravier de craie et, a priori, peu propices à la betterave qui affectionne plutôt les terres franches, riches et profondes, comme dans le Nord Pas-de-Calais ou la Picardie. Mais ameublées et amendées sans relâche par les agriculteurs, ces terres sont devenues très favorables pour cette culture, qui bénéficie d'une véritable éponge souterraine par le biais de la craie poreuse du sous-sol. De plus, la betterave cultivée en sols de craie contient naturellement moins de composés organiques et minéraux mélassigènes, ce qui facilite l'extraction du sucre. De ce fait, la betterave champenoise atteint souvent des sommets de productivité et de qualité.

Les surfaces consacrées à la betterave industrielle ont subi, au cours du temps,

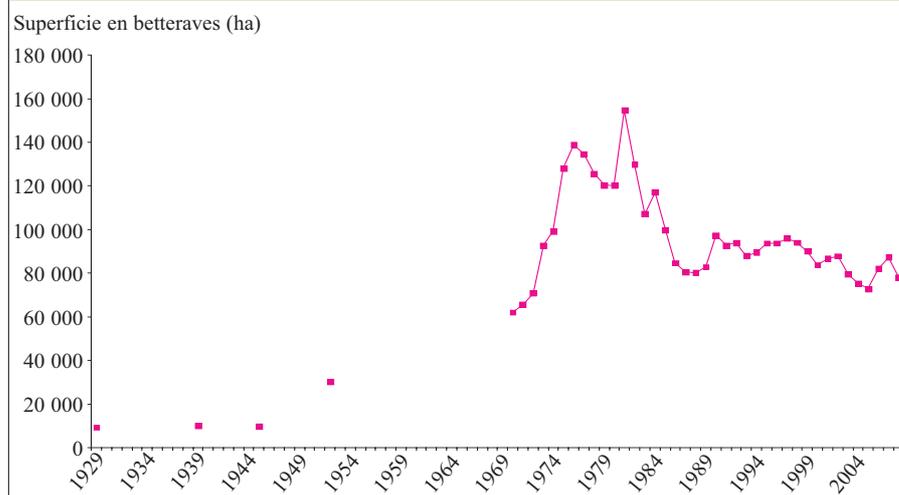
d'importantes fluctuations dues pour une bonne part aux décisions d'organisation des planteurs et d'implantation de l'outil industriel.

Ainsi, de 1930 à 1945, un peu moins de 10 000 hectares étaient emblavés en Champagne-Ardenne. 7 ans plus tard, la surface régionale atteignait déjà 30 000 hectares. Ce triplement en un laps de temps aussi court est dû aux défrichements des terres de craie et au développement de la mécanisation. L'attractivité de cette culture s'explique notamment par sa rentabilité et la demande des sucreries implantées dans la région. En 1981, les surfaces atteignent un sommet avec 150 000 hectares. Elles repassent en dessous de 100 000 hectares en 1985. Les emblavements varient au cours des années suivantes, entre 73 000 hectares et 97 000 hectares. Restructurations des usines, prix aux producteurs, règlement sucre, demande en éthanol et climatologie peuvent expliquer ces écarts.

En 2008, la Champagne-Ardenne, avec 78 000 hectares est la deuxième région betteravière de France derrière la Picardie, nettement en tête avec 126 000 hectares, mais devant la région Nord Pas-de-Calais (50 000 hectares). La région cultive 22 % des surfaces nationales de betteraves industrielles. La Marne représente environ les deux tiers des surfaces betteravières régionales, devant l'Aube (25 %) et les Ardennes (12 %). Il n'y a quasiment pas de betteraves en Haute-Marne.

Le règlement sucre entré en vigueur en 2006 a entraîné une chute assez consé-

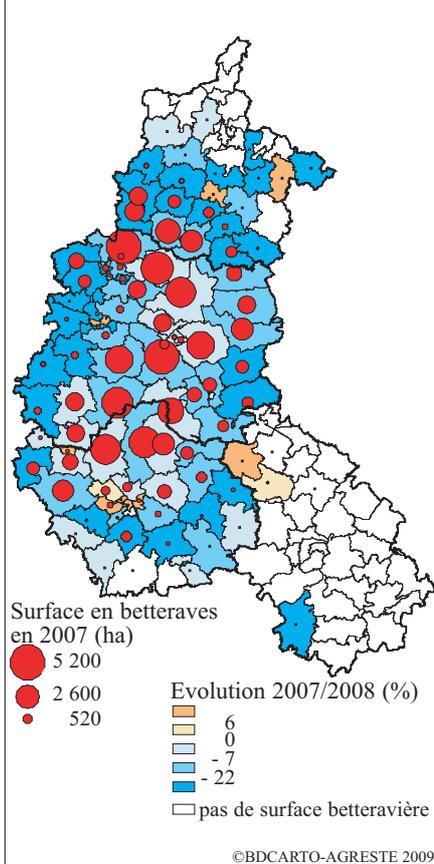
Les surfaces champardennaises en betteraves sucrières atteignent leur sommet en 1981



Source : Agreste, Recensement de l'agriculture et Statistique agricole annuelle

quente des surfaces entre 2007 et 2008. Cette diminution repose sur l'abandon volontaire des producteurs mais découle également de la fermeture des sucreries de Guignicourt et de Vic-sur-Aisne. C'est en effet plus de 9 000 hectares qui ont disparu en une campagne. Les Ardennes perdent 23 % de leurs surfaces, l'Aube, 7 % et la Marne, 10 %. La Champagne Crayeuse dans sa partie

Les surfaces en betteraves chutent plus fortement dans les cantons moins producteurs

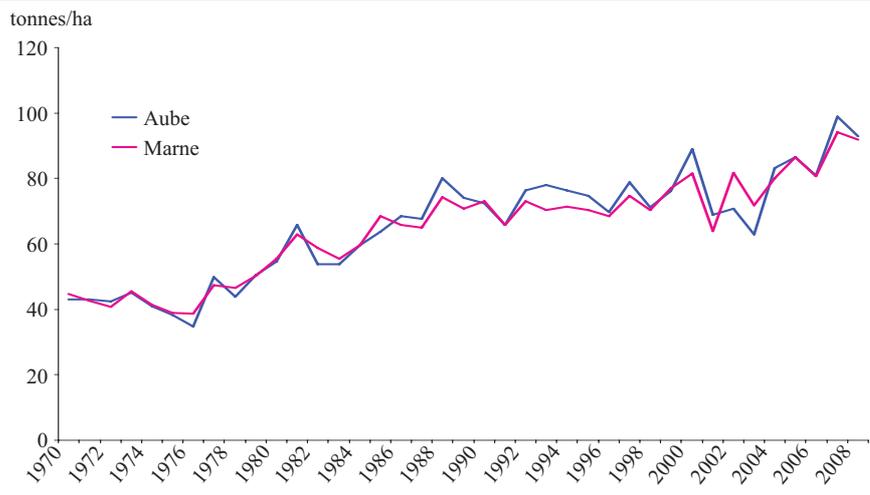


Source : Agreste, Déclarations de surface 2007 et 2008

ardennaise et les régions périphériques (Brie champenoise, Tardenois et nord de la Champagne Humide) perdent le plus d'hectares en betteraves. A contrario, la Champagne Crayeuse marnaise et auboise, régions qui avaient au départ les surfaces en betteraves les plus élevées, en perdent le moins.

Les rendements ont également fortement progressé au cours du temps. Entre 1930 et 1960, les rendements vont demeurer stables, autour de 30 t/ha à 16 ° de richesse en sucre. Les 40 t/ha sont régulièrement atteintes dans les

La progression des rendements s'atténue à partir des années 1990



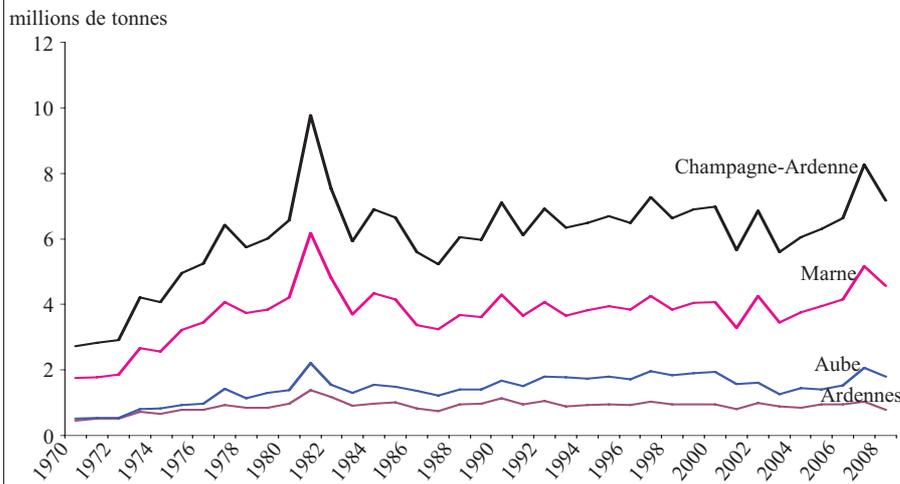
Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 1970 à 2008

années 1970, puis 60 t/ha dans les années 1980, et 70 t/ha dans les années 90. Le rendement moyen des 5 dernières années s'établit à 82,4 t/ha. Le record date de 2007, avec un rendement moyen régional de 94 t/ha à 16 ° de teneur en sucre. Le rendement de 2008 se situe à 91 t/ha. Les rendements élevés de ces 2 dernières années s'expliquent par une climatologie particulièrement favorable aux cultures d'automne. Sur une période plus longue, génétique, tare terre et raisonnement de la protection des plantes ont contribué le plus à l'accroissement régulier des rendements.

Les professionnels affichent leur volonté d'un objectif de 100 t/ha afin de compenser la baisse de revenu des planteurs due à la réforme sucrière.

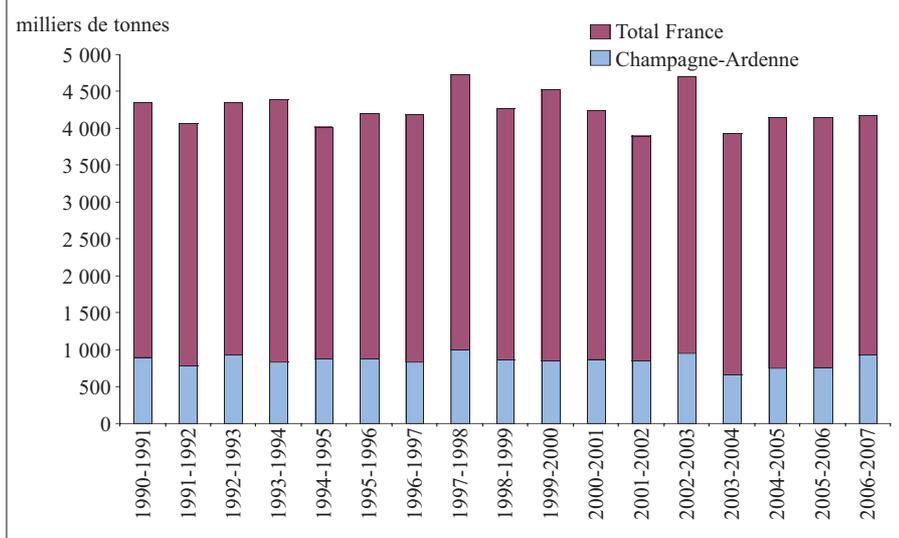
La production de betteraves est fluctuante, du fait de la variations des surfaces et des rendements d'une année sur l'autre. Au cours des 20 dernières années, les tonnages les plus faibles ont été enregistrés en 2001 et 2003 avec 5,6 millions de tonnes, conséquence d'un rendement moindre dû à une climatologie défavorable. Les quantités les plus importantes ont été récoltées en 1981 (9,8 millions de tonnes), 1982 (7,5 millions de tonnes) et 2007 (8,3 millions de tonnes). La production de 2007 est inférieure de seulement 15 % à celle de 1981, qui comptait pourtant 75 000 hectares de plus.

Forte augmentation de la production betteravière jusqu'en 1980, stabilisation ensuite



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 1970 à 2008

La Champagne-Ardenne produit 20 % de la production nationale de sucre



Source : CEDUS

Des débouchés variés et en évolution

Avant 1939, il y avait 9 sucreries en Champagne-Ardenne. En 1990, le nombre passe à 7, et actuellement 4 sucreries sont dénombrées dans la région. La Picardie, première région productrice de betteraves, a connu une diminution beaucoup plus drastique de ses sucreries puisque leur nombre est passé de 84 avant 1939 à 18 en 1990 et 6 en 2008. Le secteur s'est également fortement structuré. En 1990, on comptait en France 14 sociétés sucrières et une dizaine de coopératives. En 2008, il ne reste plus que 4 groupes, dont 2 coopératifs et 3 sucreries indépendantes, dont une coopérative. En Champagne-Ardenne, on compte 3 sucreries appartenant à Cristal Union (Bazancourt, Sillery et Arcis-sur-Aube) et une appartenant à Téréos (Connantre). Ces 4 sucreries ont une capacité de transformation proche de 80 000 tonnes par jour, pour une durée de campagne d'environ 3 mois. La concentration de l'outil industriel obéit bien sûr à une logique de marché et de compétitivité dans une économie mondialisée, fortement concurrentielle.

La vocation première de la betterave est de fabriquer du sucre. La production issue des usines de Champagne-Ardenne s'établit à 922 000 tonnes de sucre pour la campagne 2006-2007, représentant 22 % de la production française. Cette part est assez constante au cours du temps

Par ailleurs, le développement du débouché éthanol a favorisé l'émergence d'une véritable industrie lourde utilisant la betterave comme matière première, comme c'est le cas pour Cristanol à Bazancourt dans la Marne, en capacité de produire à terme 1,5 millions d'hectolitres d'éthanol à partir de betteraves et de céréales. Il faut aussi noter la présence en Champagne-Ardenne de la distillerie d'Arcis-sur-Aube, une des plus modernes d'Europe, pouvant produire 120 000 tonnes d'éthanol.

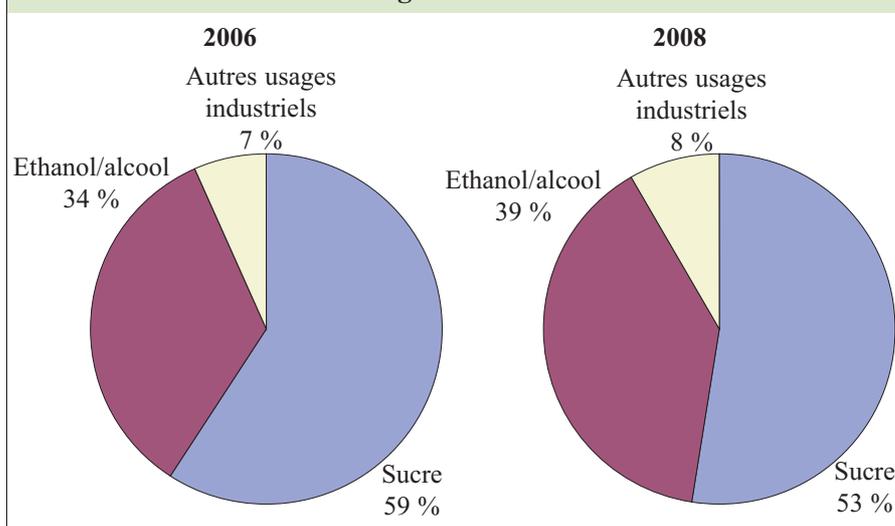
Ce débouché « biocarburant » de la betterave à sucre n'est pas nouveau. Déjà, dès les premiers pas de l'automobile, les biocarburants étaient connus. Cependant, après les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, son intérêt s'accrût. Son

engouement retomba vite avec, en 1986, la baisse du prix du pétrole. Mais un nouveau retournement de situation s'est opéré avec la hausse fulgurante ces derniers mois du prix de l'énergie fossile, conjugué avec la volonté de lutter contre l'effet de serre.

L'observation de l'évolution de la part consacrée au sucre et aux valorisations non alimentaires en Champagne-Ardenne est particulièrement révélatrice de ces constats. Ainsi, dans les années 1990, 96 à 98 % des betteraves étaient transformées en sucre, le reste en alcool ou éthanol. Il faut attendre 2003 pour observer une augmentation significative de ce débouché. En 2006, le débouché sucre n'atteint plus que 59 % en tonnage et 53 % en 2008. Parmi les valorisations non alimentaires, en plus des débouchés traditionnels vers la levurerie, d'autres débouchés apparaissent à destination de l'industrie chimique (pharmacologie, cosmétologie...). Les usages industriels autres que la production de sucre et d'alcool représentent ainsi 8 % des tonnages en 2008.

Il faut aussi signaler d'autres sous produits issus de la fabrication du sucre. C'est le cas des pulpes conditionnées sous forme déshydratée ou surpressée, utilisées en alimentation animale. Les vinasses de distilleries, co-produits de la fabrication d'éthanol sont valorisées en alimentation du bétail ou comme fertilisant. 98 000 tonnes sont issues des distilleries de Cristanol et d'Arcis-sur-Aube. Leur utilisation pour la production d'énergie est en pleine croissance.

Près de la moitié des tonnages de betteraves en non alimentaire



Source : SRISE Champagne-Ardenne

Quel avenir pour la filière ?

La région Champagne-Ardenne et plus particulièrement la zone de craie a vocation à continuer à cultiver des betteraves sucrières, d'une part par ses sols à très haute productivité et d'autre part du fait de la volonté des acteurs de la filière de diversifier les débouchés, notamment en valorisations non alimentaires.

Par ailleurs, la réforme de l'OCM sucre est pratiquement achevée. Le quota sucre français n'est finalement amputé que de 10 %. Notre pays devient ainsi le 1^{er} de l'union européenne en matière de quota sucrier (2,9 millions de tonnes), juste devant l'Allemagne. D'autres pays abandonnent plus de 50 % de leur quota (Italie, Grèce, Espagne) et certains

comme l'Irlande et le Portugal ne cultivent plus de betteraves.

La volonté des pouvoirs publics de soutenir la filière biocarburants à base d'éthanol constitue aussi un soutien à la filière qui a, en Champagne-Ardenne, beaucoup investi dans des outils de production performants, respectant l'environnement. Les professionnels restent attentifs au maintien du revenu des planteurs, qui se fera par une augmentation des rendements, conjuguée à la recherche d'une optimisation de la valorisation des betteraves. La recherche-développement, très active, demeure le levier incontournable pour accompagner cette filière.

Enfin, il n'est pas utopique, grâce à la génétique, de produire des betteraves

semées à l'automne pour être récoltées en été de l'année suivante, ce qui permettrait d'assurer un approvisionnement régulier des sucreries et d'optimiser ainsi l'outil de production.



Consommation de sucre

En 2000, 27 kg par an et par habitant, dont :

75 % en utilisation indirecte par les IAA

19 % en utilisation directe (sucre de bouche), soit 5 kg par habitant et par an, contre 16 kg en 1900.

6 % en utilisation par les industries chimiques.

Pour en savoir plus :

☒ La betterave sucrière française, sous la direction d'Eric Choppin de Janvry, Seda-ITB, Editions Somogy

📄 Des données en ligne sur www.agreste.agriculture.gouv.fr, onglet données en ligne, dossier Statistique Agricole Annuelle

Agreste Champagne-Ardenne n° 6 - Mai 2009



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J-P Alloy
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen
Rédaction : J-P Alloy
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 2,50 euros